



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 janvier 2016 à 18h30

Étaient présents :

Mmes, Colette BARATIN, Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES (pouvoir de Jean-Pierre GUEMON), Evelyne FOUCHER, Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Marine RABIER, Viviane VASLIN

Mrs, Philippe AGULHON, Michel BUFFET, Olivier BRUNETAUD, Hubert CHEVALLIER, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Eric FASSOT (Pouvoir de Rachel GRIVEAU), Daniel FUSIL, Jean-François GIRARD, Christian LEONARD, Daniel LOMBARDI, Guillaume PELTIER, Mathieu SPIESSER,

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, le Président Guillaume PELTIER a tenu à informer les délégués communautaires de l'organisation de deux événements à ECOPARC en plus du FORUM des entreprises de Sologne qui se déroulera les 23 et 24 avril :

- Chasse aux œufs organisée par les salariés de la Communauté de communes le 26 mars pour les enfants des 11 communes,
- Les Olympiades Solognotes organisées le 26 mai à l'initiative d'Hubert CHEVALLIER pour les enfants des écoles de l'intercommunalité.

Le Président rappelle, que comme chaque année, ce premier Conseil communautaire, aura notamment pour objectif la préparation des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR.

1/ Projet de valorisation du patrimoine des communes

Pour rappel, l'étude patrimoniale en cours sur le territoire depuis janvier 2014 et réalisée en partenariat avec le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne a pour but de déterminer et d'étudier 5 éléments par commune présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique. Cette étude a déjà permis de lancer au printemps dernier, un livret touristique des premiers sites étudiés. Diffusés au sein de la Communauté de communes, des mairies du territoire ainsi que des offices de tourisme de Sologne Loir et Cher, ce guide permet de manière ludique, à travers des recherches visuelles, des questions...de voyager au cœur de l'histoire de la Sologne des Etangs.

Au printemps 2016, à l'issue de l'étude, ce sont les 55 sites emblématiques de la Sologne des Etangs qui seront présentés à travers cette brochure illustrée.

Dès aujourd'hui, pour aller un peu plus loin sur un plan local et valoriser ce travail de recherche de manière interactive en utilisant les technologies modernes numériques, il est proposé à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR. Le projet consiste à concevoir des circuits de découverte du patrimoine au sein des 11 villages de la Communauté de communes à travers la mise en place d'un guide numérique multimédia (contenu audioguide, image, vidéo...) restitué par l'intermédiaire d'une application mobile.

Cet outil de découverte interactive et innovante sera constitué au total de 55 points d'intérêts répartis sur l'ensemble des villages du territoire. Il permettra alors aux visiteurs de découvrir en toute autonomie, l'histoire de nos villages abordée à travers différentes thématiques (patrimoine de brique et bâti traditionnel, patrimoine religieux, personnages de la grande et petite Histoire, la Sologne mystérieuse, l'influence de l'Homme sur la nature). Afin de rendre la découverte ludique,

dynamique et intuitive, un scénario sous forme de jeu quizz pourra alors être imaginé rendant ainsi le visiteur acteur de sa découverte.

En complément de cet outil, seront également implantés aux différents points d'intérêts des panneaux explicatifs intégrant un « QR code » qui renverra vers le contenu de l'application mobile. Ces derniers sont destinés à fournir des informations sur les caractéristiques des monuments ou bien encore pour relater des événements importants ou anecdotiques. Ces derniers pourront être illustrés de vieilles photos ou cartes postales anciennes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR.

2/ Maîtrise d'œuvre Pôle de santé intercommunautaire et demande de subvention

Suite au précédent Conseil communautaire, une consultation a été lancée afin de recruter le Maître d'œuvre qui assurera la réalisation du Pôle de santé intercommunautaire. Les résultats de la consultation sont les suivants :

BDH ARCHITECTES - 36 800.00 € HT

CABINET BOITTE - 35 200.00 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité retient le Cabinet BOITTE pour la Maîtrise d'œuvre du projet et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR.

3/ Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne imprimerie

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne imprimerie, la SOCOTEC, contrôleur technique de la construction, a exigé une modification du système de désenfumage du bâtiment. Ces travaux supplémentaires se chiffrent à 500 € HT (Entreprise MEAN).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant de 500 € HT à l'entreprise MEAN.

4/ Montants des encaissements FORUM des entreprises de Sologne

Le deuxième FORUM des Entreprises de Sologne se déroulera les samedi 23 et dimanche 24 avril prochains. La campagne d'inscription des entreprises et de sponsoring a été lancée en fin d'année 2015. Les différents tarifs proposés sont les suivants :

Exposants

- Stand 3*3m avec électricité : 50 €
- Second stand (dans la limite des disponibilités) : 150 €
- Espace d'exposition de 25 m2 sans stand : 50 €
- Espace d'exposition de 25 m2 avec stand : 100 €
- Participation à la soirée du samedi : 30 € / personne

Sponsoring

- Contrat de sponsoring « Nationaux » : 5000 €
- Contrat de sponsoring « intermédiaire » : 2500€
- Partenariat « Chambres consulaires » : 1500 €
- Contrat de sponsoring « exposants » : 500 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide les tarifs présentés ci-dessus et autorise la Communauté de communes à procéder à l'encaissement de ces sommes.

5/ PLU Dhuizon

La commune de Dhuizon a engagé depuis plusieurs années la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Depuis le 31 juillet 2015 (arrêté préfectoral), et ce dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la compétence « Plan Local d'Urbanisme » a été transférée à la Communauté de communes. Même si le dossier a été porté par le Conseil municipal de Dhuizon depuis plusieurs années, il revient au Conseil communautaire d'approuver le dossier PLU.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le dossier PLU de la commune de Dhuizon.

6/ Désignation des représentants du Conseil communautaire au Comité de pilotage PLUi

Le 17 décembre dernier le Conseil communautaire a fixé les prescriptions d'élaboration du PLUi en indiquant que les représentants du Conseil communautaire au Comité de pilotage PLUi seraient désignés ultérieurement. Pour rappel, le Comité de pilotage sera composé :

- D'un représentant de chaque commune désigné par le Conseil municipal,
- Cinq représentants du Conseil communautaire.

Le comité travaille la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi et les propose à la conférence intercommunale des maires pour arbitrage, avant présentation au Conseil Communautaire pour validation.

A l'unanimité, le Bureau des Maires propose les représentants ci-après :

- Alain DELARBRE,
- Christian LEONARD,
- Frédérique LAFONT,
- Olivier BRUNETAUD,
- Evelyne FOUCHER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne les 5 représentants du Conseil communautaire nommés ci-dessus au Comité de pilotage PLUi et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR.

7/ Demande de subvention au titre de la DETR – Ateliers relais

En 2016, la Communauté de communes projette de construire des surfaces d'ateliers relais supplémentaires à ECOPARC. Ce projet doit permettre de créer une offre immobilière supplémentaire à ECOPARC. Actuellement les deux ateliers relais construits en continuité de la plateforme de stockage-séchage de plaquettes forestières sont occupés et l'atelier relais de 600 m2 sur la partie nord de l'ECOPARC fera l'objet d'une occupation totale à partir d'avril 2016 (entreprise CEDREM). Ce projet de construction est mené en lien étroit avec la CMA41 qui envisage une occupation partielle de ce bâtiment afin d'y installer un espace en co-working à destination des artisans d'art.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve ce projet et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Questions diverses

Convention de partenariat 2016 Plus FM

Afin de permettre aux communes et associations de l'intercommunalité de diffuser leurs informations, il sera proposé, comme chaque année, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la radio Plus FM. Le montant de la participation est calculé au prorata du nombre d'habitant (0,40 €/ habitant TTC) soit 3 185, 60 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec Plus FM et le versement de la cotisation annuelle.

Adhésion CAUE

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la Communauté de communes sera amenée en 2016 à solliciter le CAUE (base de données, statistiques, études...).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la Communauté de communes à adhérer au CAUE en 2016 pour un montant de 500 €.

Cession nom de domaine « www.sologne-tourisme.fr »

Après vérification juridique, le Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire a informé récemment la Communauté de communes de la Sologne des Etangs qu'il est finalement impossible de mettre légalement à disposition pour une longue durée le nom de domaine www.sologne-tourisme.fr lui appartenant.

Face à cette situation, la seule solution proposée et envisageable pour que le site Sologne soit lancé via ce nom de domaine est de le céder au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de cession du nom de domaine avec le Comité Régional du Tourisme Centre-Val-de-Loire.

Encaissement des recettes du CLAP suite à la vente d'ouvrages sur les vieux métiers

Lors du Salon du livre de Dhuizon organisé par le CLAP, 15 ouvrages de la Sologne des Etangs ont été vendus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la Communauté de communes à encaisser la somme de 300 euros au profit de la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.